

Un hangar collectif contribue à la protection des eaux superficielles et des terres cultivables

Autor(en): **Fleury, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =
Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire =
Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio**

Band (Jahr): **112 (2014)**

Heft 3

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-389480>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un hangar collectif contribue à la protection des eaux superficielles et des terres cultivables

L'évolution des structures des exploitations viticoles implique que les volumes existants des bâtiments ne répondent plus aux besoins des entreprises. Le choix de pouvoir adapter les structures dans les villages est limité notamment en raison de la disponibilité faible de volumes encore constructibles, des réglementations en matière de police des constructions et des conflits potentiels de voisinage. Construire hors de la zone à bâtir s'impose dans la majorité des cas. Le problème touchant quasiment tous les viticulteurs d'un même village, une solution collective a été réalisée avec succès. Par la même occasion, une station de traitement des résidus de produits phytosanitaires a été jointe au projet.

Der strukturelle Wandel auf den Rebbaubetrieben hat zur Folge, dass die Grösse der Gebäude den Bedürfnissen der Unternehmen nicht mehr genügen. Die Möglichkeiten für eine betriebsstrukturelle Anpassung innerhalb der Dörfer sind eingeschränkt, insbesondere aufgrund der begrenzten Verfügbarkeit an Baufläche, von baupolizeilichen Regelungen und möglichen nachbarschaftlichen Konflikten. In den meisten Fällen müsste deshalb ausserhalb der Bauzonen gebaut werden. Da in einem Dorf fast sämtliche Weinbauern von dieser Problematik betroffen waren, suchten die Weinbauern nach einer gemeinsamen Lösung, die dann auch mit Erfolg umgesetzt wurde. Mit dem Projekt realisierten sie gleichzeitig eine Aufbereitungsanlage für Wasser, das mit Pflanzenschutzmittelrückständen verunreinigt ist.

L'evoluzione delle strutture delle aziende viticole implica che gli spazi esistenti delle strutture non rispondono più ai bisogni delle aziende. La scelta di poter adattare le strutture nei villaggi è limitata soprattutto a causa della poca disponibilità di spazi ancora edificabili, di norme in materia di polizia edilizia e di potenziali conflitti di vicinato. Nella maggior parte dei casi è necessario costruire al di fuori della zona edificabile. Poiché il problema riguarda praticamente tutti i viticoltori di uno stesso villaggio, è stata attuata con successo una soluzione collettiva. Parallelamente nel progetto è stata integrata una stazione di trattamento dei residui di prodotti fitosanitari.

J. Fleury

Les contraintes du lieu imposent de trouver une solution novatrice

Les viticulteurs font évoluer leurs exploitations en fonction des conditions et opportunités du marché. L'agrandissement des structures, le développement de la vinification sur l'exploitation et la vente di-

recte des produits nécessitent des volumes à aménager toujours plus importants. Au cœur des villages, les possibilités d'adapter les structures sont souvent restreintes. Le développement des activités génère souvent des nuisances supplémentaires pour le voisinage. La police des constructions impose de trouver des compromis entre la protection du patrimoine, les besoins de l'exploitation et les coûts de construction. Le village de Dardagny (GE) étant un objet de l'inventaire fédé-

ral des sites construits d'importance nationale à protéger, il est d'autant plus difficile aux viticulteurs d'y aménager de nouveaux volumes d'exploitation. Partant de ce constat, des viticulteurs ont commencé à développer l'idée de construire un hangar collectif.

Il n'est pas facile de trouver un chemin commun

Concrétiser une idée et y faire adhérer le plus de monde possible n'est pas chose aisée. L'adhérent potentiel se pose la question de combien ça va lui coûter ou rapporter par rapport à une solution individuelle. Comme les coûts à la charge des individus est fonction du nombre d'adhérents au projet, il n'est donc pas facile d'articuler des chiffres pour convaincre les viticulteurs sceptiques. C'est un peu le principe du serpent qui se mord la queue. Il faut alors toute la volonté des initiateurs du projet pour aller de l'avant. Bien des questions doivent trouver des réponses. Il y a d'un côté les questions touchant le bâtiment, comme le lieu d'implantation, la forme, les coûts, le financement, l'autorisation de construire et la promotion du projet car il est important de faire adhérer la population locale au projet. De l'autre côté, il y a les aspects organisationnels de la société à créer qui doivent trouver des réponses, comme la forme juridique, les statuts et les règlements de fonctionnement.

Un élément du projet pilote de protection des eaux est englobé à la réflexion du hangar collectif

Suite à des résultats d'analyse de la qualité de l'eau du ruisseau des Chamilles situé sur la commune de Dardagny, le canton de Genève a élaboré en 2007 un programme pilote destiné à y diminuer la concentration en produits phytosanitaires du cours d'eau. Le projet s'inscrit dans le cadre du soutien de la Confédération



Fig. 1: Vue sur les hangars depuis le portail d'entrée.

pour les mesures prises par l'agriculture afin d'empêcher le ruissellement et le lessivage de substances dans les eaux (art. 62a LEaux). Les mesures d'assainissement visent à réduire le ruissellement des produits phytosanitaires dans les eaux de surfaces et à réduire la quantité de produits phytosanitaires utilisés. Les mesures prises par les huit viticulteurs participant au projet sont l'installation de cuves de rinçage sur les pulvérisateurs, l'enherbement de

parcelles viticoles, l'arrachage de pieds de vignes autour des regards de drainage et des grilles d'évacuation des eaux de surfaces et la lutte biologique contre le vers de la grappe au moyen de la technique dite de la «confusion sexuelle». La construction d'une installation pour remplir et laver les appareils de traitement phytosanitaires est également un élément du projet. L'évidence apparaît peu à peu qu'une telle installation doit être intégrée



Fig. 2: Installation pour la biodégradation des matières actives.

au projet de hangar collectif car avec le temps, le hangar deviendra la plaque tournante des activités liées à la culture des parcelles.

La coopérative nouvellement créée mène à bout le projet

Pour mener à bien la réalisation d'un hangar collectif, une coopérative regroupant neuf viticulteurs a été constituée. Le projet consiste en la construction d'un hangar collectif de 22 cellules identiques qui sont louées aux membres de la coopérative. Trois places de lavage couvertes complètent le projet. Les eaux de lavage des pulvérisateurs sont traitées dans une installation qui permet une biodégradation des matières actives. Les viticulteurs peuvent laver d'autres machines agricoles exemptes de produits phytosanitaires. Les eaux sont prétraitées dans un décanteur et un séparateur d'hydrocarbures avant d'être rejetées dans le collecteur des eaux usées. La place de lavage est mise à disposition de tous les exploitants agricoles qui cultivent des surfaces à proximité. L'accès à l'installation de lavage est géré par l'introduction d'un code individuel permettant d'identifier l'exploitant.

La commune de Dardagny a profité de l'occasion pour inclure au projet une installation de panneaux photovoltaïques sur 1250 m² de toiture permettant de produire l'équivalent en consommation électrique de 55 ménages. En 2012, la coopérative CHAD (Coopérative du Hangar Agricole de Dardagny) a inauguré les installations fraîchement réalisées.

Une bonne étude du projet permet de trouver des solutions ménageant l'environnement

Sans pour autant renchérir le projet, des solutions techniques permettent de diminuer son impact sur l'environnement. On peut citer notamment la réalisation du pourtour du hangar en privilégiant l'infiltration naturelle des eaux de pluies. L'eau des toitures et des places étanches est



Fig. 3: Vue sur les hangars. Chaque travée comporte une cellule identique fermée par une porte coulissante.



Fig. 4: Place de lavage.

acheminée vers un bassin de rétention enterré équipé d'un régulateur de débit pour limiter l'apport d'eau dans le cours d'eau. Plus de 85 % des bétons posés sont constitués de granulats recyclés. L'implantation du projet a évité toute évacuation de terre.

Le hangar réalisé pour le compte de la coopérative a coûté 3,1 millions de francs (non compris les coûts pour l'installation de panneaux photovoltaïques), dont près de 800 000 francs pour les places de lavages avec traitement des effluents. Au titre de l'art. 62a LEaux, la Confédération a soutenu la réalisation de ces places avec des contributions pour un montant de près de 640 000 francs. Le solde a été couvert par le canton. Le financement du hangar a été soutenu par la Confédération au moyen d'un crédit d'investissement (prêt ne portant pas intérêt) d'un montant de 1,1 million de francs remboursable sur 18 ans.

Au final, le projet est un exemple de durabilité. Il évite la construction de plusieurs hangars et tunnels individuels en plein champs et réduit d'autant la consommation de terres agricoles. Il contribue également à la qualité des eaux superficielles de la commune de Dardagny.

Johnny Fleury
OFAG, secteur Bâtiments ruraux et aides
aux exploitations
CH-3003 Berne
johnny.fleury@blw.admin.ch

FARO
Focus^{3D} X 330

Scannt Objekte in einer Entfernung von bis zu 330 Metern und bei vollem Sonnenlicht.

Focus^{3D} X 330 **NEU** bei



Schenkel Vermessungen AG
Sandacker 21, 8052 Zürich
Telefon 044 361 07 00
info@schenkelvermessungen.ch
www.schenkelvermessungen.ch



FaroArm



FARO Focus^{3D}



Laser Tracker



Die innovativste tragbare Messlösung der Welt.

Der kleinste und leichteste Laserscanner auf dem Markt

Der weltweit präziseste Lasertracker für grosse Volumina.

Kontaktieren Sie uns als autorisierten **FARO** Partner und lassen Sie sich beraten – Neu- und Occasionsgeräte ab Lager lieferbar